



## Promotions 2022

Bravo à Maxime Grin pour son certificat de fin de scolarité !

## INFORMATION

La Municipalité a décidé à l'avenir de ne faire plus qu'un seul relevé des compteurs d'eau par année. Celui-ci sera effectué fin octobre.

**Important**

## Sommaire :

- \* Promotions
- \* Eau
- \* Brèves de la Municipalité
- \* Airbnb
- \* 1er août
- \* Conseil général
- \* Subvention
- \* Ordures ménagères
- \* Cross
- \* Espèces exotiques
- \* Théâtre
- \* Gaz
- \* Police des constructions

## Brèves de la Municipalité

- Conseil général : **ANNULATION DU CONSEIL DU 3 octobre**

Lundi 5 décembre 2022 : à 20h15 - grande salle . Voir convocations au pilier public

- Prochaine votation :

- dimanche 25 septembre 2022 - Voir affiches au pilier public

## Airbnb

Modification de la loi au 1er juillet 2022

- ⇒ Obligation pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales
- ⇒ Obligation pour les communes de tenir un registre des loueurs
- ⇒ Obligation pour les loueurs de tenir un registre des hôtes
- ⇒ Surveillance par les communes du respect du cadre légal sur leur territoire
- ⇒ Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'alors loué en la forme traditionnelle

## 1er août 2022

Cette année, à nouveau un peu de changement indépendant de notre volonté. Au vu de la sécheresse actuelle, une interdiction générale a été imposée par le Canton de Vaud en matière de feux d'artifice et de feux du 1er août. Dès lors, la Municipalité a choisi de se réunir cette année à la grande salle. La fête fût malgré tout belle et les fondues très appréciées.



Discours du Président du Conseil, M. Denis Lang



## Conseil général

La dernière séance du conseil général de notre commune s'est déroulée le 13 juin 2022 en présence de 28 conseillères et conseillers.

Les membres présents du Conseil général ont pris acte de la démission de la Municipalité au 31 juillet de Mme Céline Réganely, ceci pour cause de déménagement hors commune.

Les décisions suivantes ont été prises :

- ◇ Préavis municipal n° 08/2022 – Comptes 2021 - Accepté à l'unanimité
- ◇ Préavis municipal n° 09/2022 – Arrêté d'imposition 2023 - Accepté à l'unanimité
- ◇ Présidence du Conseil 2022-2023 - Denis Lang
- ◇ Vice-présidence du Conseil 2022-2023 – Jacques Taverney
- ◇ Commission de gestion/finances 2022-2023 - Joël Chuard, Jean-Daniel Grob, Joé Grin  
Suppl. Emmanuel Vauthey, Marc Winter
- ◇ Scrutateurs 2022-2023 - Elise Hathaway, Anouck Jaltier
- ◇ Scrutateurs-suppléants 2022-2023 – Myriam Buchs, Sonia Hirschy
- ◇ Désignation d'une déléguée au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'A3C – Collège d'Epandes – Sandra Di Lorenzo

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 5 décembre 2022 à 20h15 à la grande salle du Battoir.

Les séances sont publiques et de nouveaux conseillers(ères) sont les bienvenus (es).

*Pour tous renseignements : Denis Lang – 078 709 25 75*

## Subvention éco-logement



## De quoi s'agit-il?

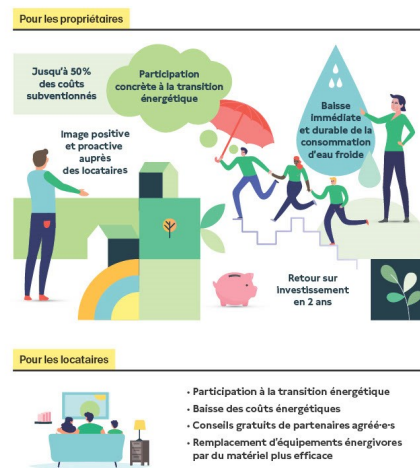
Une subvention d'un nouveau genre

La Direction de l'énergie du Canton de Vaud (DGE-DIREN) propose une nouvelle subvention à destination des communes, des gérances et des propriétaires d'immeubles, dont les bénéficiaires finaux sont les locataires.

En matière de **transition énergétique**, les locataires ont souvent une marge de manœuvre plus réduite que les propriétaires, bien qu'ils puissent largement y contribuer. Pour remédier à cette situation, la subvention porte sur l'**intervention de partenaires agréé-e-s énergie** par la DGE-DIREN.

L'objectif est que les communes, gérances ou propriétaires fassent appel à elles pour se rendre chez les locataires, installent du matériel efficace (ampoules LED, économiseurs d'eau pour douches et robinets, entre autres) et leur fournissent des **conseils en économies d'énergie**.

## Des avantages pour toutes et tous



### éco-logement

#### Jusqu'à 50% de financement

La DGE-DIREN prend en charge jusqu'à 50% des coûts de l'intervention et met à disposition une liste de partenaires agréé-e-s énergie qui mèneront pour vous l'opération de A à Z : demande de subvention, organisation des actions et visites des ménages. Une solution « **clé en main** »!

Vous trouverez les conditions détaillées sur [www.vd.ch/eco-logement](http://www.vd.ch/eco-logement)

### Subvention éco-logement

## Une procédure simple et rapide

Voici les 3 étapes pour bénéficier de la subvention cantonale couvrant jusqu'à 50% des coûts :

<b>1</b>	<b>Demander un devis</b>	La DGE-DIREN fournit un modèle de demande de devis et une liste des partenaires agréé-e-s qui s'occuperont ensuite de faire la demande de subvention.
<b>2</b>	<b>Organiser l'intervention</b>	Après avoir informé les locataires, les partenaires agréé-e-s se chargent de la logistique, la prise de rendez-vous et des visites chez les habitants.
<b>3</b>	<b>Finaliser l'opération</b>	Les partenaires agréé-e-s font le bilan de l'opération et s'occupent de rassembler les documents demandés.

### Pour information

Les communes, gérances et propriétaires d'immeubles avec un gros volume d'interventions peuvent établir une convention de subventionnement avec la DGE-DIREN et ne faire qu'une seule demande de subvention.

### Contact

Toutes les informations concernant l'action « éco-logement » se trouvent sur [www.vd.ch/eco-logement](http://www.vd.ch/eco-logement)  
[info.energie@vd.ch](mailto:info.energie@vd.ch)



Direction générale de l'environnement (DGE)  
Direction de l'énergie (DIREN)  
Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne  
[www.vd.ch/eco-logement](http://www.vd.ch/eco-logement)

02/2022 MGR

## Ordures ménagères

La Municipalité a constaté ces derniers temps quelques incivilités au sujet des ordures ménagères.

Nous rappelons que seuls les déchets incinérables sont à déposer dans vos sacs taxés (le reste, PET, verre, alu, etc est à amener à notre déchetterie communale).

Quant à vos sacs dûment fermés, ils sont à mettre dans le container et non dessus ou devant. Si les premiers containers sont pleins, nous vous remercions d'en chercher un

autre où il y a encore de la place.

Les containers sont situés près du battoir, à la Place de l'Amitié, à la déchetterie et au Villaret.



Nous vous invitons également à

bien vouloir refermer les containers après votre passage et à ne pas les laisser entrouverts.

En effet certaines de ces ordures attirent les animaux, lesquels viennent se servir et vont disperser les déchets sur les parcelles avoisinantes.

Nous vous remercions par avance de votre obligeance.

3<sup>ème</sup> ÉDITION

# Cross des Papillons usy

11,4 KM + 420 M

30 OCTOBRE 2022  
GRANDE SALLE DE CRONAY

Valable pour LES GALOPS DU TERROIR  
[www.crossdespapillons.ch](http://www.crossdespapillons.ch)

## RAIFFEISEN

## DEVENEZ BÉNÉVOLE

INSCRIPTION SUR  
[www.crossdespapillons.ch](http://www.crossdespapillons.ch)

### SENSIBILISATION AUX ESPÈCES EXOTIQUES AQUATIQUES – CANOË, PADDLE, PLANCHE À VOILE, KITE SURF

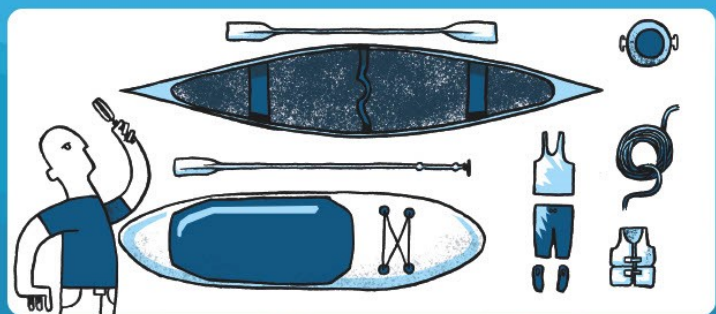
## POUR NE PAS PROPAGER LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES: NETTOYER, INSPECTER, SÉCHER!

Quand nous sommes dans l'eau, de nombreux animaux, végétaux ou bactéries peuvent s'accrocher à notre embarcation et notre équipement. Ils sont parfois invisibles à l'œil nu.

Certains de ces organismes sont des espèces exotiques envahissantes qui peuvent menacer la biodiversité locale.



À CHAQUE FOIS QUE NOUS NOUS DÉPLAÇONS D'UN LAC À L'AUTRE, NOUS CONTRIBUONS À PROPAGER LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES. TROIS GESTES SIMPLES SUFFISENT À L'ÉVITER :



- NETTOYER**
- INSPECTER**
- SÉCHER**

Dès la sortie d'eau, nettoyer soigneusement l'embarcation et l'équipement à l'eau, si possible chaude.

Avant de quitter le plan d'eau, inspecter l'embarcation et l'équipement. Vider toute eau présente. Enlever toute trace de résidus.

Sécher l'embarcation et l'équipement. Attendre cinq jours avant de naviguer sur un autre plan d'eau.

## Théâtre

La troupe de Belmont sur les Planches présente : **Tais-toi et Rame !**



Comédie en 3 actes de **Bernard GRANGER**. Mise en scène : **Caroline Guignard-Moret**

**Les comédiens** : Steve Maillard — Jennifer Cotting — Perrine Chevalley — Alain Bonnevaux — Natacha Steiner — Yves Hasler

Nous jouerons : le 29 octobre à 20h30, le 30 octobre à 14h30 et les 4, 5, 11 et 12 novembre à 20h30

Il y aura comme d'habitude **une buvette** avec **petite restauration**.

Une partie de la recette sera reversée à **Hospitrécéré**.

### Résumé de la pièce:

Afin d'éponger leurs dettes, Cécile et Francis, un chômeur et une contractuelle, enlève la femme d'un riche homme d'affaires et exige une rançon de celui-ci.

L'homme tarde à obtempérer et les kidnappeurs amateurs ne savent plus quoi faire de leur nouvelle colocataire qui s'incrute et prend ses aises. Cette dernière, en instance de divorce, s'attache à eux au point qu'elle les prend elle-même en otage pour les empêcher de la renvoyer chez elle.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, le mari et les amis s'en mêlent ...

Une comédie rafraichissante, pleine de rebondissements où un malentendu est si vite arrivé.

Réservations sur le site : <http://www.belmont-theatre.ch/> ou au n° : **079 538 77 14** du lundi au jeudi entre **19h00 et 20h00** à partir du **3 octobre 2022**.

Belmont-sur-les-Planches présente

Une comédie en trois actes  
Mise en scène par  
Caroline Guignard-Moret

# TAIS-TOI ET RAME

de Bernard GRANGER

Une partie de la recette sera reversée à Hospitrécéré

Steve Maillard  
Jennifer Cotting  
Alain Bonnevaux  
Natacha Steiner  
Perrine Chevalley  
Yves Hasler

Ouverture des portes  
1h avant le début de la représentation  
Enfants (jusqu'à 16 ans) : 10.- / Adultes : 20.-

**Grande salle de Belmont-sur-Yverdon**

29 octobre 2022 à 20h30 et 30 octobre 2022 à 14h30  
4, 5, 11 et 12 novembre 2022 à 20h30

Réservations du lundi au jeudi entre 19h et 20h dès le 3 octobre  
au 079 538 77 14 ou sur notre site [www.belmont-theatre.ch](http://www.belmont-theatre.ch)

*Perrine Chevalley, Secrétaire*

## Réseau du gaz

Suite aux décisions des SI d'Yverdon de ne plus travailler avec notre Commune, nous nous sommes approchés de la maison Flaga SA, laquelle a installé le 9 mai dernier à la STEP une citerne à propane pour l'alimentation du réseau de gaz de notre village



## POLICE DES CONSTRUCTIONS

### Dispenses d'enquête accordées

**Favre David**

N°001/2022 Parcelle no 63.10. Pose de deux vélux

### Permis de construire accordés

**Delplace Cédric et Nathalie**

N°198 Parcelle no 659. Construction d'une piscine enterrée chauffée, d'une place de parc, démolition d'un mur et réfection du bardage extérieur et du couvert

**L'Éplattien Yves et Isabelle**

N°199 Parcelle no 521. Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau

**Majeur Terence et Tremblay Martyne**

N°200 Parcelle no 625. Affectation du bâtiment ECA no 8 en habitation





